

L'Estran

Le paysage comme creuset de développement

Jean-Claude Côté

Numéro 110, automne 2006

L'éolien, vents et bourrasques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17557ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

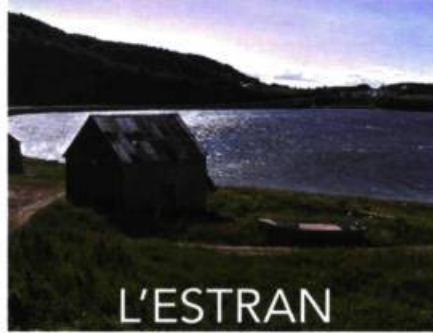
0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

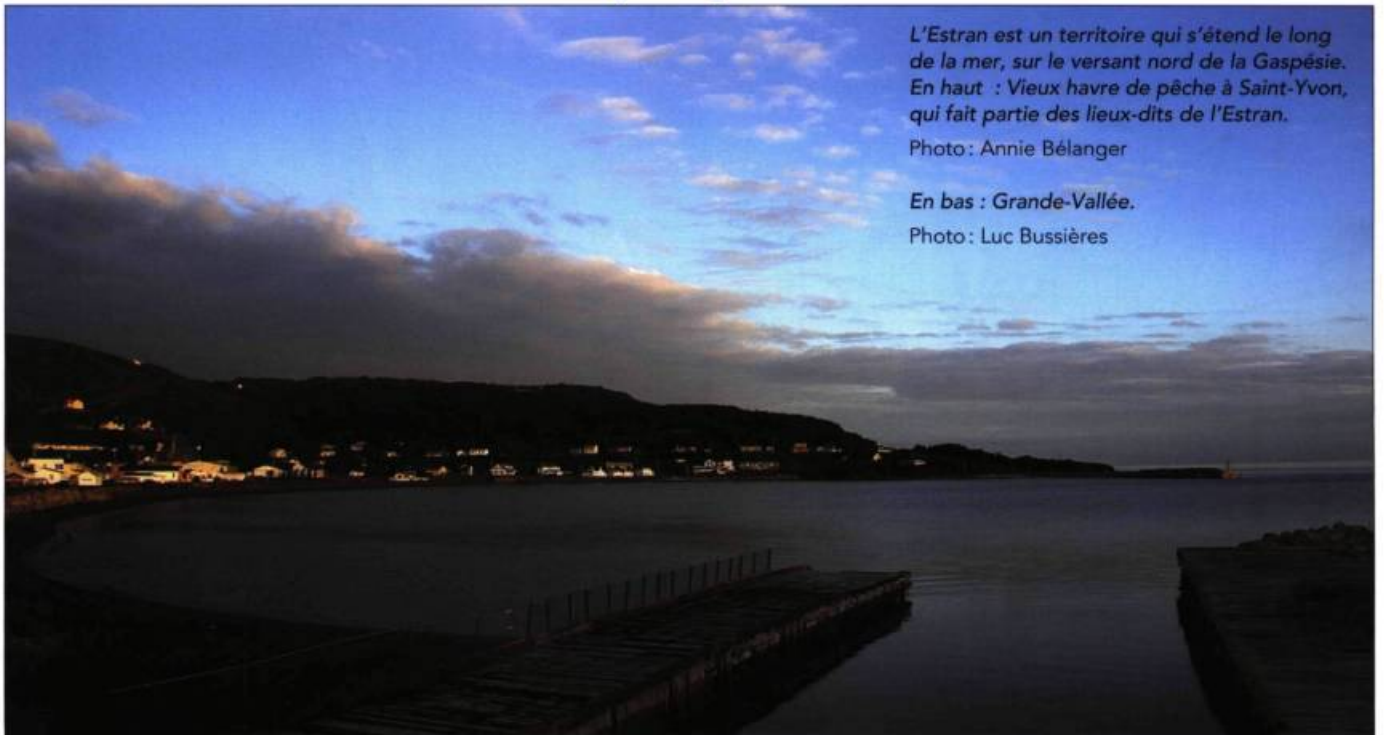
Citer cet article

Côté, J.-C. (2006). L'Estran : le paysage comme creuset de développement. *Continuité*, (110), 38–40.



L'ESTRAN

Le paysage comme creuset de développement



L'Estran est un territoire qui s'étend le long de la mer, sur le versant nord de la Gaspésie. En haut : Vieux havre de pêche à Saint-Yvon, qui fait partie des lieux-dits de l'Estran.

Photo: Annie Bélanger

En bas : Grande-Vallée.

Photo: Luc Bussières

En 2001, quatre communautés gaspésiennes ont amorcé avec succès une démarche en vue d'obtenir le statut de « paysage humanisé ». Un pas de géant qui mènera à une meilleure protection des paysages et à une vitalité économique accrue.

par Jean-Claude Côté

Coin de pays fait de vallées, de mer et de montagnes, l'Estran est situé sur le versant nord de la Gaspésie. Il compte quatre villages : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. Pourquoi *Estran*? Le terme désigne la portion de littoral comprise entre les plus hautes et les plus

basses marées; son utilisation fait donc ici référence à la proximité de la mer.

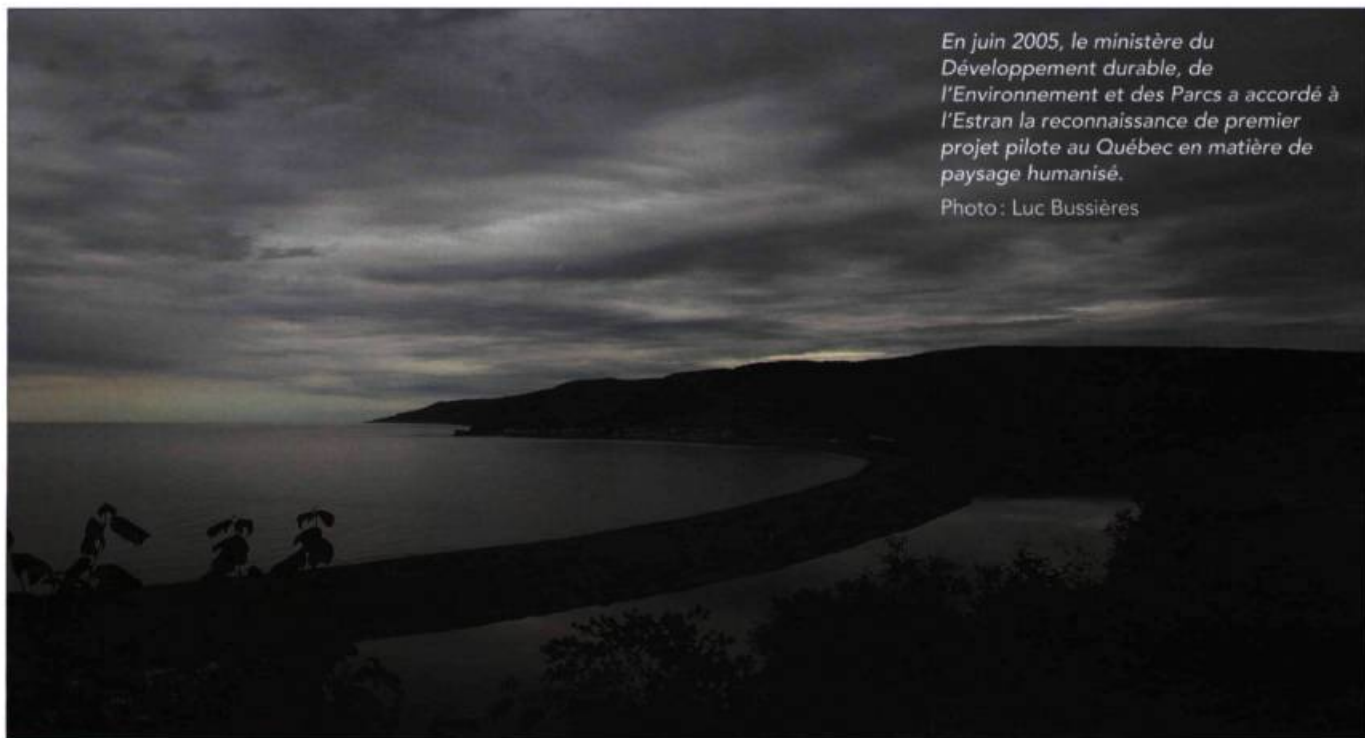
La vie économique des quatre villages de l'Estran était relativement tranquille dans la première partie du XX^e siècle. L'économiste Esdras Minville y avait implanté un système de coopératives où les gens étaient maîtres chez eux. Autrement dit, les résidents s'organisaient, jusqu'au jour où sont venues s'implanter de grandes industries des secteurs de la pêche, de la forêt et des mines. On connaît la suite : les jeunes entreprises de Minville n'ont pas pu résister.

Puis ce fut au tour des grandes entreprises de fermer leurs portes, après quelques décennies d'exploitation. S'en est suivie une déstructuration, une dévita-

plus grand nombre, en stimulant l'esprit d'initiative de ses membres, en entretenant des rapports constructifs avec les communautés environnantes, et ce, sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

À l'été 2001, une conférence du professeur Laval Doucet sur le développement durable a lancé la démarche. Puis ont été formés un comité permanent (qui deviendra la corporation Estran-Agenda 21, en 2003) et plusieurs comités sectoriels dont le mandat était de dresser un portrait sommaire du territoire, d'informer et de mobiliser la population. Une équipe de professeurs et d'étudiants de l'Université Laval ont participé à cette reconnaissance

Véronique Audet est demeurée le maître d'œuvre de la démarche jusqu'à ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) accorde à l'Estran, le 7 juin 2005, la reconnaissance de premier projet pilote au Québec en matière de paysage humanisé. Un mois plus tard, deux professeurs de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, François Tremblay et Gérald Domon, se sont joints au groupe. En plus d'avoir bénéficié du soutien financier et de l'expertise du MDDEP, l'Estran a obtenu de diverses sources le financement pour maintenir une permanence chargée d'assurer la coordination des travaux de toute l'équipe.



En juin 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a accordé à l'Estran la reconnaissance de premier projet pilote au Québec en matière de paysage humanisé.

Photo : Luc Bussièrès

lisation de ces villages qui a entraîné un exode de la population vers la ville.

UNE VITALITÉ ACCRUE

Les préoccupations à l'origine de la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé étaient d'ordre économique. Ce statut est étroitement lié au concept de développement durable. Les gens de l'Estran ont vite apprivoisé ce modèle « qui vise à créer les conditions nécessaires pouvant conduire au progrès social et économique de toute une communauté en misant sur la participation active du

du territoire en 2002 et 2003. Un colloque sur le thème « Tirer profit des ressources du milieu pour un développement durable », impliquant les gens de l'Estran et les universitaires, a aussi été organisé.

Le tandem Louis Bélanger et Véronique Audet, de l'Université Laval, a ensuite proposé aux Estranais d'envisager la possibilité d'obtenir le statut de paysage humanisé. Les gens de l'Estran ont alors revendiqué ce statut d'aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

UN PAYSAGE HUMANISÉ ?

La loi définit le paysage humanisé comme étant « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine ».



Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (en haut) et Petite-Vallée (en bas) font partie des quatre municipalités de l'Estran, avec Grande-Vallée et Cloridorme.

Photo du haut : Robert Calvé

Photo du bas : Luc Bussi res

Pour les gens de l'Estran, un paysage humanis , c'est d'abord un projet de soci t , accept  et port  par un grand nombre de citoyens et leurs repr sentants. Cette adh sion n'a pas fait d faut, comme en t moigne l'organisation de nombreuses rencontres sectorielles portant sur le projet et auxquelles citoyens et autorit s ont r guli rement particip . En plus d' tre le fruit d'une volont  commune, la d marche menant   l'obtention

du statut de paysage humanis  est un long parcours jalonn  de plusieurs activit s. De nombreux acteurs ont investi temps et efforts dans cette d marche. Outre les conf rences, colloques et formations de comit s, plusieurs activit s se sont tenues pour stimuler un enracinement social et donner une visibilit  au projet. Se sont donc succ d  mini-forum, sondages, articles de journaux,  missions   la t l  communautaire, visite de parcs r gionaux de Belgique, cr ation de tables provinciale et r gionale de fonctionnaires de diff rents minist res et d'Hydro-Qu bec, recherche de financement, cr ation d'une permanence, signature d'une entente intermunicipale et participation   divers congr s et colloques provinciaux.

ET L' OLIEN ?

Au printemps 2004, la lecture du rapport du BAPE sur l'implantation de parcs  oliens   Murdochville a soulev  bien des interrogations dans les communaut s de l'Estran. D'autant plus qu'une compagnie avait sign  des contrats avec des propri taires priv s en vue de garnir les mon-

tagnes bordant le littoral du golfe Saint-Laurent de ces gigantesques machines   vent. La fr n sie entourant la mise en  uvre de ces parcs a bouscul  les gens de l'Estran. M me s'ils manquaient d'expertise, ils s'interrogeaient. Quel serait l'impact sur la population, sur le paysage, sur la faune ? Quelles seraient les retomb es pour leurs villages ? Les co ts cach s li s au financement de ces parcs faisaient aussi partie des appr hensions.

Guid es par le professeur Pierre Larochelle, de l'Universit  Laval, les municipalit s ont alors adopt  des r gle-ments visant   prot ger les corridors visuels. La marge de recul fix e par ces r glements a au moins l'avantage de pr server les paysages. « Les perspectives visuelles exceptionnelles qui contribuent   la qualit  d'un espace public devraient  tre consid r es comme des "biens" patrimoniaux   l' gal des monuments historiques », rappelle avec justesse Pierre Larochelle.

Heureusement, certaines compagnies prennent au s rieux les pr occupations de plus en plus de Qu b cois, en faisant appel   des experts en paysage pour l'implantation de leurs parcs  oliens.

Le projet de paysage humanis  de l'Estran soul ve beaucoup d'interrogations, mais il suscite aussi beaucoup d'enthousiasme, autant dans la communaut  estranaise qu'ailleurs au Qu bec. Les outils d velopp s serviront de mod le pour l'implantation d'autres aires similaires.

Jean-Claude C t  est pr sident d'Estran-Agenda 21.



www.petchedetz.com

Pour de belles r alisations



T l phone : 418 737-4331
R.B.Q. 8239-3703-30